

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Jonathan Paquet de la susdite municipalité,
(Directeur général)

QUE : Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alfred a adopté au cours d'une assemblée ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, les règlements numéros :

- Règlement 179 décrétant les taux des taxes et de compensation pour l'année financière 2021;
- Règlement RM-SQ-02 règlement concernant les nuisances et la salubrité
- Règlement RM-SQ-03 règlement concernant la sécurité, la paix et le bon ordre

Que ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jonathan Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Tring-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 3e jour du mois de mars 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Site internet et sur le babillard à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



Directeur général